

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 22 mars 2024
- Vote du budget primitif 2024
- Recettes fiscales : vote des taux de fiscalité locale
- Subvention aux associations
- Constitution d'une provision budgétaire pour créances irrécouvrables
- Acquisition de matériel : barrières et podium
- Participation au financement du budget d'investissement du SDIS
- Ouverture d'une garderie
 - Tarifs
 - Règlement intérieur

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAHINE Hikmat, Maire

Présents : M. CHAHINE H. – Mme - M. DAL S Chr. – Mme AUDREN P. – Mme CAZAUX LANUSSE S. – M. DARTIGUEMALLE P. – Mme GENÈZE V. – M. GROCQ D. - M. MIDON J. – M. PLACHOT L. présent en visioconférence - M. TACHOIRES B.

Procurations :

Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra a donné procuration à M. CHAHINE Hikmat
Mme DUPRAT Ghislaine a donné procuration à M. DARTIGUEMALLE Patrick
Mme PEYROU Naty a donné procuration à Mme AUDREN Paule

Absents excusés : Mme BOGNENKO SANIEZ A. - DUPRAT Gh - PEYROU N. - M. SARTIRANO J.

Secrétaire de séance : M. Christian DAL S

Approbation du compte rendu du 22 mars 2024

Vote du budget primitif 2024

Monsieur Christian DAL S, Adjoint au Maire, chargé des finances expose au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2024 en tenant compte de l'affectation de résultats votée le 22 mars 2024.

Point sur la section de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	318 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	587 000,00
014	Atténuations de produits	19 975,00
65	Autres charges de gestion courante	131 125,00
66	Charges financières	6 105,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	6020,00
023	Virement à la section d'investissement	64 874,00
	TOTAL DEPENSES	1 133 649,00

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	6 499,31
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	74 150,00
73	Impôts et taxes	152 160,00
731	Impositions directes	469 035,00
74	Dotations et participations	176 496,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	229 008,69
78	Provisions	1 300,00
	TOTAL RECETTES	1 133 649,00

Point sur la section d'investissement

Opérations d'investissement				
N°	Désignation	Dépenses	Recettes	Solde
107	Plantations Forêt	18 153,50		-18 153,50
117	Cimetière	1 500,00		- 1 500,00
126	Grange de la Capranie	34 700,00	13 000,00	-21 700,00
133	Aménagement des Carrières	186 329,02	173 000,00	-13 329,02
139	Mise aux normes éclairage public	10 287,00	0,00	-10 287,00
141	Rénovat. salle des associations+WC P.	43 779,59	16 000,00	-27 779,59
142	Parcours de Santé	4 999,89	0,00	-4 999,89
143	Création carrefour	161 000,00	110 000,00	-51 000,00
87	Achat matériel	17 516,00	6 000,00	-11 516,00
95	Réfection salle polyvalente	10 000,00	0,00	-10 000,00
168758	Autres groupements		7 500,00	7 500,00
	Total Équipement	488 265,00	325 500,00	-162 765,00
	Total Opérations Financières	97 035,00	259 800,00	162 765,00
	Total investissement	585 300,00	585 300,00	0,00

Délibération

Délibération n° 2024-04-01

Monsieur DALS Christian, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la Commune, en donnant les prévisions chapitre par chapitre, pour les dépenses et les recettes.

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 332 393,44 €
Recettes : 436 300,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 133 649,00 €
Recettes : 1 133 649,00 €

Pour rappel, total du budget :

Investissement

Dépenses : 585 300,00 € (dont 252 906,56 € de RAR)
Recettes : 585 300,00 € (dont 149 000,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 133 649,00 €
Recettes : 1 133 649,00 €

Recettes fiscales : vote des taux de fiscalité locale **Délibération n° 2024-04-02**

Monsieur le Maire expose que les taux des taxes communales doivent être votés chaque année.

Il rappelle les taux de l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,70 %
- Taxe d'habitation	13,28 %

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE les taux suivants pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,70 %
- Taxe d'habitation	13,28 %

Subvention aux associations **Délibération n° 2024-04-03**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des dossiers de demande de subvention des associations reçus en mairie.

Vu l'avis de la commission des affaires générales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les montants des subventions communales aux associations pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- A.C.C.A.	500.00 €
- Association des retraités	300.00 €
- A.P.E.	300.00 €
- B.T.O.	3 000.00 €
- Comité des fêtes	4 500.00 €
- Curieux d'ici et d'ailleurs	500.00 €
- Maison des jeunes	6 365.00 €
- Pena Taurine La Maestria	1 000.00 €
- Tercis Loisirs	300.00 €
- U.N.C.	300.00 €

Pour un montant total de 17 065.00 €

Constitution d'une provision budgétaire pour créances irrécouvrables **Délibération n° 2024-04-04**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2321-2 19° et R 2321-2 3°,

CONSIDERANT que le montant des restes à recouvrer concernant le budget de la commune est de 2 074.00 €,

CONSIDERANT que ces restes à recouvrer seront difficiles à recouvrer en totalité, il est donc préconisé de procéder à la constitution d'une provision budgétaire pour créances irrécouvrables à hauteur de 312 €.

Cette provision fera l'objet des écritures d'ordre budgétaires, les crédits étant inscrits au

budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** la constitution d'une provision budgétaire à hauteur de 312 € afin de pallier aux éventuelles créances irrécouvrables

Acquisition de matériel (barrières et podium) pour l'organisation des manifestations associatives

Délibération n° 2024-04-05

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité rencontre des difficultés pour le prêt de barrières ou de podium lors des manifestations associatives. Il propose d'acquérir de nouveau 25 barrières et un podium.

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis reçus en mairie pour l'acquisition de ce matériel par l'entreprise ALTRAD MEFRAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** cette décision,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis présentés par la société ALTRAD MEFRAN pour l'acquisition :
 - de 25 barrières pour un montant de 1 377.00 € HT, soit 1 652.40 € TTC,
 - d'un podium (7.20m x 4.80m) pour un montant de 9 730.00 € HT, soit 11 676.00 € TTC

Ouverture d'une garderie

Délibération n° 2024-04-06

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de l'ouverture d'une garderie les mercredis, période scolaire et pendant les vacances scolaires en attendant les agréments pour ouvrir un centre de loisirs.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur et propose à l'assemblée le prix de 12 € la journée pour un enfant. Les familles devront apporter le pique-nique et la municipalité prendra en charge le gouter.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide de fixer le tarif journalier par enfant à 12 €,**
- **Émet un avis favorable sur le règlement intérieur.**

Questions orales

- **Participation au financement du budget d'investissement du SDIS :**

Vu la situation financière de la commune, aucune participation sera versée

Questions diverses

Cabane à don

Monsieur Ludovic PLACHOT demande au conseil municipal de revoir le dossier de la fresque de la cabane à don afin de donner une réponse à l'association « Maison des jeunes ». Après discussion, les recommandations de la commune sont les suivantes :

- interdiction de peindre les murs et la porte du garage,
- reproduire la fresque sur panneaux en bois amovibles ou une toile (pour la porte) qui seront fixés au bâtiment actuel,
- modifier la couleur de fonds de la fresque qui nous semble trop criarde.